



École Privée Notre Dame de l'Assomption
27 chemin de la Cour
74340 Samoëns

T. +33 (0)6 75 64 68 42
info@ecoleassomption-samoens.fr

Frais de scolarité - Année 2021-2022

Cotisations

Les cotisations propres à l'école sont l'A.P.E.L. et la scolarité alors que les cotisations diocésaines, l'A.P.E.L. Départementale et l'U.G.S.E.L. sont reversées aux intéressés.

	Maternelle	Primaire
Cotisations diocésaines	43 €	43 €
UGSEL	2,80 €	3,40 €
Scolarité	365,00 €	365,00 €
Fournitures scolaires	10,00 €	15,00 €
TOTAL PAR ENFANT	420,80 €	426,40 €
APPEL PAR FAMILLE	28,40 €	

Cette année, les parents ne paieront pas les cotisations du 3ème enfant.

À partir de l'année scolaire 2021-2022, les règlements se font par prélèvement SEPA, chaque 15 du mois, sur 10 mois.

Les mensualités sont établies sur la base d'un dixième de la somme des cotisations auquel sont ajoutées les prestations périscolaires du mois.